

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	= 15
09/09/2025	09/09/2025	Présents à l'ouverture de la séance	= 13
		Votants la présente délibération	= 14

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi quinze septembre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Noël TELLIER, Maire de LOUPLANDE.

Etaient présents : Noël TELLIER, Dominique LELOUP, Lionel HUBERT, Catherine BAZOGE, Gilles BELLAND, Eliane LEVEILLÉ, Alain LORIOT, Lynda LAFOND, Gaël PELTIOT, Suzy DIEUL, Séverine NICAISE, Rémi METIVIER, Ludivine CHEVALIER

Absente excusée : Claudette GARNIER (pouvoir donné à Dominique LELOUP)

Absent non excusé : Rénald FRAIPONT

Secrétaire de séance : Madame Suzy DIEUL

Formant la majorité des membres en exercice

Délibération N° 15.09.2025PV

▪ Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 30 juin 2025

Le procès-verbal de la réunion du 30 juin 2025 n'appelant pas d'observation, est adopté à l'unanimité par les conseillers municipaux.

Le Maire soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de la réception en Préfecture le
et de l'affichage en lieu public le 22 septembre 2025

pour copie conforme
Louplande, le 22 septembre 2025
Suivent les signatures au registre
Le Maire,

The block contains a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Leclerc', written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE DE LOUPLANDE' at the top and '72 (Sarthe)' at the bottom, with a central emblem.